

TAXE DE SEJOUR

Portail Internet

<https://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/metropole-nca>

Hôteliers, loueurs en meublés et autres hébergeurs, créez votre compte hébergeur pour obtenir votre N° d'enregistrement, télédéclarer et payer en ligne la Taxe de Séjour !

En quelques clics (Voir procédure au dos)



J'accède à mon espace hébergeur

Identifiant ?

Mot de passe ?

> Connexion

Mot de passe oublié ? ?

> Créer mon espace hébergeur

REFORME 2019 Site Taxe de Séjour de la Métropole Nice Côte d'Azur
Internet de Télédéclaration et de Paiement en Ligne

Par délibération du 19 mars 2018, le Conseil Métropolitain a acté les modalités de transfert de la compétence « promotion du tourisme » des communes à la Métropole Nice Côte d'Azur, par la création d'un Office du Tourisme Métropolitain.

Par délibération du 28 Juin 2018, la Métropole Nice Côte d'Azur a décidé d'instaurer la **Taxe de Séjour Métropolitaine** au réel, sur l'ensemble des 49 Communes membres (1), à compter du **1^{er} janvier 2019**.

La **Taxe de Séjour** est une contribution que perçoit la Métropole auprès des touristes séjournant dans les hébergements de son territoire (hôtel, camping, locations saisonnières, chambres d'hôtes...).

La Taxe de Séjour est collectée par les hébergeurs qui la reversent à la Métropole. Cette taxe est exclusivement affectée aux dépenses liées à l'accueil et à la promotion touristique de son territoire. Ainsi, elle est reversée à l'Office de Tourisme Métropolitain, structure permettant d'assurer le soutien et la mise en œuvre d'actions de promotion destinées à développer la fréquentation touristique.

- **Si vous êtes un hébergeur déjà enregistré auprès de votre commune**, vous recevrez au début du mois de **Février** un message électronique comportant votre identifiant et votre mot de passe qui vous serviront à vous connecter à votre espace hébergeur. Si vous ne recevez pas ce message, nous vous invitons à nous écrire, via le bouton ci-contre « **Nous contacter** », afin que nous puissions vous faire parvenir les éléments nécessaires à votre connexion. **Nous vous demandons de ne pas créer d'espace hébergeur.**
- **Si vous êtes un nouvel hébergeur**, vous devez créer votre espace hébergeur en cliquant sur le bouton situé à gauche : **> Créer mon espace hébergeur**

Pour tout complément d'information concernant la Taxe de Séjour :
taxedesejour@nicedazur.org

Informations sur les meublés de tourisme

- sur le Site du ministère de l'Economie et des Finances : <https://www.entreprises.gouv.fr/tourisme/meubles-tourisme>
- sur le site Service Public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2043>

Nouveaux tarifs 2019

Documents à télécharger

Réforme nationale 2019

Calculatrice taxe

Nous contacter

Mise à jour le 09/01/2019



Service Fiscalité Locale - Taxe de Séjour

06364 NICE Cedex 4

Email : taxedesejour@nicedazur.org

Hôteliers, loueurs en meublés et autres hébergeurs,
accédez au Portail Taxe de Séjour :

<https://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/metropole-nca>

Sur la page d'accueil du portail, cliquer sur « **Créer mon espace hébergeur** »

The screenshot shows a login interface with a header icon of a person and the text "J'accède à mon espace hébergeur". Below this are two input fields: "Identifiant" and "Mot de passe", each with a question mark icon to its right. A dark button with a white arrow and the text "> Connexion" is positioned below the fields. At the bottom, there is a link "Mot de passe oublié ?" with a question mark icon, and a grey button with a white arrow and the text "> Créer mon espace hébergeur".

The screenshot shows a registration form titled "Renseignez vos identifiants" in an orange header. It contains three input fields: "Email", "Mot de passe", and "Confirmer le mot de passe". The "Mot de passe" and "Confirmer le mot de passe" fields have question mark icons to their right. A dark button with white text "Créer mes identifiants" is located at the bottom of the form.

Mes étapes d'inscription

1. Je saisis mes identifiants (adresse Email et mot de passe)
2. Je reçois par mail une demande de validation de mon adresse Email et je clique sur le lien
3. Je renseigne mes informations personnelles (adresse principale de l'hébergeur,...)
4. Je renseigne les informations sur les hébergements en location
5. Je reçois un mail de validation de compte de la part de mon gestionnaire sous 48h
6. Je peux commencer à télé-déclarer et payer en ligne

Le récépissé de déclaration en mairie d'un meublé de tourisme indiquant le N° d'enregistrement obligatoire est disponible sur le portail Taxe de Séjour, dans l'espace hébergeur, à la rubrique « Mes Hébergements en Location ».